



MAIRIE DE CAIX

PROCES VERBAL CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 15 FEVRIER 2024

Date d'affichage :
16 février 2024

En exercice : 15

Présent(s) : 8

Pouvoir(s) : 5

Absent(s) : 2

Le 15 février deux mille vingt-quatre à 19h, le Conseil Municipal de CAIX, légalement convoqué s'est réuni en salle de conseil sous la présidence de Monsieur Jean-Michel SAILLY, Maire.

Les membres présents en séance :

Jean-Michel SAILLY, Antoine BEAUVOIS, Frédéric POTEZ, Christine LECUL-LOISEL, Olivier LUCAS, Karine RUSCART, Jean-Claude SACLEUX, Fabien COLLIER, .

Le ou les membre(s) absent(s) ayant donné pouvoir :

Aurélien ROMBY a donné pouvoir à Jean-Michel SAILLY,
Pascale VIGNON-ROYEZ a donné pouvoir à Karine RUSCART,
Florence GADIFFET a donné pouvoir à Christine LECUL-LOISEL,
Arthur PLANQUE a donné pouvoir à Antoine BEAUVOIS,
Nicolas MALYJUREK a donné pouvoir à Frédéric POTEZ.

Le ou les membres absent(s) : Justine WIART, Clémence ELOY.

Secrétaire de Séance : Antoine BEAUVOIS

La séance du conseil municipal de Caix a été ouverte par Monsieur le Maire à 19h00. À sa demande pour la désignation d'un secrétaire de séance, Monsieur Beauvois s'est proposé et a été unanimement accepté par les membres présents

Monsieur le Maire a ensuite fait le point sur l'ensemble des pouvoirs détenus par les membres du conseil et a informé l'assemblée que le quorum était respecté, permettant ainsi la validité des délibérations à venir.

Suite à l'ouverture de la séance, Monsieur le Maire a procédé à l'énumération des points inscrits à l'ordre du jour.

ORDRE DU JOUR

Approbation du PV du 30 Novembre 2023 et du 4 Janvier 2024

PATRIMOINE

- Eglise : 2eme tranche – consultation d'entreprises pour les diagnostics amiante, plomb et plan général de coordination

FINANCES LOCALES

- Ouverture de quart de crédits en investissement (achat véhicule)
- Vente de stères de bois
- Convention Somme Nature : élagage au stade de foot en plus de la convention
- Attributions des montants des Subventions aux Associations
- Fongibilité des crédits en section de fonctionnement et d'investissement

INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE

- Terre de Picardie : Attribution de la compétence « Enfance et famille »

DIVERS

- Prochaines manifestations
- Transfert des biens du CCAS
- Proposition de candidature agent d'entretien Madame CAVEL
- Remplacement d'Aurèlie (La poste) durant ses congés
- Mise à jour du site internet de la commune
- France Propre au mois de Mars
- Nettoyage de la rue de la Maladrerie et du Stade par Scherpereel

-
- Monsieur le Maire propose l'ajout de deux points supplémentaires à l'ordre du jour :
 - Fongibilité des crédits en section de fonctionnement et d'investissement
 - Terre de Picardie : Attribution de la compétence « Enfance et famille »

Cette proposition n'ayant soulevé aucune objection, les points ont été ajoutés unanimement à l'agenda des discussions.

Monsieur le Maire a soumis à l'approbation du conseil le procès-verbal de la séance précédente, datée du 30 novembre 2023. Le vote a donné lieu à une majorité en faveur de l'approbation, avec 12 voix pour et 1 voix contre, émanant de Madame Vignon Royer Pascale. Le procès-verbal a ainsi été validé.

Résultat : 1 Contre / 12 pour

Monsieur le Maire a ensuite présenté pour approbation le procès-verbal de la réunion du 4 janvier 2024. Le vote a révélé une large approbation avec 12 voix pour et 1 voix contre, cette dernière étant celle de Madame Vignon Royer Pascal. Suite à ce résultat, le procès-verbal a été officiellement validé.

Résultat : 1 Contre / 12 pour

- **Patrimoine**
- **Eglise : 2eme tranche – consultation d'entreprises pour les diagnostics amiante, plomb et plan général de coordination**

Monsieur le Maire a ensuite abordé le sujet de la deuxième tranche des travaux, mentionnant la consultation d'entreprises pour réaliser les diagnostics amiante, plomb, ainsi qu'un plan général de coordination. Il a souligné l'importance de cette phase, la qualifiant d'obligatoire dans le cadre du projet.

Suite à l'exposé de Monsieur le Maire, **Monsieur Sacleux** a pris la parole pour réitérer l'aspect obligatoire de cette phase de diagnostics. Il a également insisté sur la solidité du dossier présenté, soulignant la préparation et l'attention aux détails qui ont été apportées à cette étape cruciale du projet.

Monsieur Beauvois a également pris la parole pour apporter une précision importante concernant le financement du projet. Il a souligné que celui-ci bénéficie d'une subvention couvrant 90 % de son coût total, mettant en évidence le soutien financier significatif reçu pour sa réalisation.

Monsieur Jean Claude Sacleux a informé l'assemblée que les travaux sont prévus pour cet été. Il a souligné l'importance de respecter ce calendrier afin de garantir la progression adéquate du projet.

Monsieur le Maire a mis au vote la délibération concernée. Le résultat du vote a été unanime avec 13 voix pour, entraînant l'approbation et la validation de la délibération

Résultat : 13 pour.

- **Finance**

- **Ouverture de quart de crédits en investissement**

Monsieur le Maire a introduit le sujet de l'ouverture de quart de crédits en investissement, rappelant les dispositions de l'article L 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales. Il a souligné que, conformément à cet article, en l'absence d'un budget adopté avant le 1er janvier de l'exercice en cours, l'exécutif de la collectivité a le droit d'engager des dépenses d'investissement jusqu'à un quart des crédits de l'exercice précédent, hors remboursement de la dette.

Il a été proposé au conseil municipal d'appliquer cette mesure à hauteur de 179 530 euros, ce qui représente moins de 25% des dépenses d'investissement de 2023 s'élevant à 718 120 euros, à l'exclusion du chapitre 16 sur le remboursement d'emprunts. Les dépenses d'investissement spécifiques concernent l'acquisition de véhicules pour un montant de 20 000 euros sous l'article 2188.

Après délibération, le conseil municipal a décidé à la majorité d'accepter les propositions de Monsieur le Maire dans les termes exposés ci-dessus.

Résultat : 1 contre / 12 pour.

(contre de Madame Vignon-Royez)

- **Vente de stères de bois**

Le sujet suivant abordé par **Monsieur le Maire** concernait la vente de stères de bois aux habitants de Caix. Il a proposé de mettre à disposition le bois issu des parcelles communales de qualité inférieure, humide, de tailles variées, et non utilisable pour la combustion immédiate cet hiver.

Il a été précisé que la mise à disposition serait encadrée par une convention d'une attestation de responsabilité civile par chaque habitant intéressé. Ces derniers seraient responsables de la coupe et de l'acheminement du bois vers les lieux de stockage désignés. Il a été établi que chaque foyer pourrait bénéficier de **jusqu'à quatre stères** de bois par an, avec un tarif fixé à **15 euros le stère**.

Monsieur le Maire effectuera un contrôle sur la quantité de bois retirée par chaque foyer pour assurer le respect des conditions établies.

Après délibération, le Conseil Municipal a unanimement approuvé cette proposition et a donné son autorisation à Monsieur le Maire pour établir les conventions selon le prix et les conditions mentionnés.

Résultat : 13 pour

- **Somme Nature : élagage au stade de foot**

Le point suivant abordé par **Monsieur le Maire** concernait l'élagage des arbres au stade de football, dans le cadre de la préparation pour l'installation d'un futur city stade et d'une aire ludique intergénérationnelle. À cet effet, un devis de la société SOMME NATURE a été présenté au Conseil Municipal, s'élevant à 11 473.04 euros hors taxes. Ce devis couvre l'élagage des arbres, ainsi que le broyage et l'évacuation des déchets.

Après une période de délibération, le Conseil Municipal a voté à l'unanimité pour l'adoption de cette proposition, autorisant Monsieur le Maire à procéder à la signature du devis mentionné.

Résultat : 13 pour

- **Attributions des montants des Subventions aux Associations**

Le maire a présenté au Conseil Municipal les propositions de subventions pour l'année 2024 destinées aux associations locales. Les montants proposés pour les subventions sont répartis comme suit :

ACPG : 300,00 €

Croix Rouge : 300,00 €

Restos du Cœur : 300,00 €

Festi'Vie Caix : 2 500,00 €

Ches Dérailleux : 850,00 €

Partenaires du Santerre : 200,00 €

SARCOM : 200,00 €

Patrimoine Caixois : 300,00 €

Ce qui porte le total des subventions pour 2024 à 4 950,00 €.

Monsieur Jean Claude Sacleux a interrogé l'assemblée sur l'absence de subvention. Cette absence a été clarifiée en réponse à sa question que les fonds alloués au Téléthon sont comptabilisés en tant que dons et non en tant que subventions aux associations, conformément aux pratiques comptables de la municipalité.

Monsieur Jean Claude Sacleux a soulevé une question d'ordre juridique concernant la possibilité de provisionner une subvention pour une association, en l'occurrence l'Association de Préservation du Patrimoine Caixois, qui n'a pas encore été créée. En réponse, il a été expliqué que la démarche envisagée consistait en une provision comptable préliminaire. Il a été précisé que, naturellement, si l'association ne venait pas à être formellement établie, aucune subvention ne serait effectivement versée. Cette anticipation budgétaire est essentielle pour permettre la potentielle allocation de fonds à l'association concernée au cours de l'année en cours, faute de quoi aucun versement ne pourrait être réalisé avant 2025.

Monsieur Beauvois a tenu à rappeler à l'assemblée une mesure de prudence éthique. Il a précisé que les membres du Conseil Municipal ayant des liens avec les associations bénéficiaires s'abstiendraient de participer au vote, dans le souci de respecter les règles relatives aux conflits d'intérêts."

Après avoir examiné les propositions détaillées et suite à une période de délibération, le Conseil Municipal a procédé au vote.

Résultat :

ACPG 300,00 € - 13 pour

Croix rouge 300,00 € - 13 pour

Restos du Cœur 300,00 € - 13 pour

Festi'Ve Caix 2 500,00 € - 10 pour

Ches Dérailleux 850.00 € - 12 pour

Partenaires du Santerre 200,00 € - 13 pour

SARCOM 200,00 € - 13 pour

Patrimoine Caixois 300,00 € - 12 pour / 1 contre Jean Claude Sacleux

- **Fonction publique**
- **Point sur le recrutement d'un agent technique**

Le point suivant abordé par **Monsieur le Maire** concernait le recrutement d'un nouvel agent technique. Il a informé le Conseil Municipal que la commission des ressources humaines est actuellement en train de mener des entretiens dans le but de pourvoir au poste de second employé communal. Ce nouvel agent sera principalement affecté à l'entretien des espaces verts et à l'entretien des locaux communaux.

- **Fongibilité crédit**

Monsieur le Maire a informé le Conseil Municipal sur les implications du programme comptable M 57, conçue pour une meilleure identification des compétences susceptibles d'être exercées par les collectivités territoriales. Cette mise à jour comptable introduit une souplesse accrue en matière de virements de crédits, permettant à l'organe délibérant de déléguer à l'exécutif la faculté de réaliser des transferts de crédits entre chapitres, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chaque section, à l'exception des dépenses de personnel.

Il a également été souligné que la M 57 permet de gérer les dépenses imprévues au moyen d'autorisations de programme et d'engagement, limitées à 2 % des dépenses réelles de chaque section, sans qu'elles ne nécessitent d'être financées par des recettes budgétaires, et sans qu'elles participent à l'équilibre budgétaire.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal a voté à l'unanimité, avec une abstention et zéro voix contre, pour autoriser Monsieur le Maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exception des crédits pour les dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % du montant des dépenses réelles de chacune des sections du budget.

Résultat : 12 pour / 1 abstention (Pascale Vignon Royer)

- **Institution vie politique**
- **Elargissement compétence « Enfance et jeunesse »**

À l'ordre du jour, le point suivant concernait l'élargissement de la compétence 'Enfance et Jeunesse' au sein de la communauté de communes de Terre de Picardie. Se référant au Code Général des Collectivités Territoriales, en particulier aux articles L. 5214-16 et L5211-20, ainsi qu'aux statuts de la communauté de communes de Terre de Picardie approuvés le 28 décembre 2018, et prenant en compte la délibération n° 2024-001 de la Communauté de communes Terre de Picardie du 1er février 2024 concernant la modification des statuts, il a été considéré nécessaire de procéder à une mise à jour desdits statuts pour refléter l'élargissement de la compétence 'Enfance et Jeunesse' sur tout le territoire de la communauté.

Il a été rappelé que les communes membres disposent d'un délai de trois mois pour se prononcer sur la modification des statuts après réception de la délibération du conseil communautaire et des statuts actualisés.

Sur proposition de **Monsieur le Maire** et après délibération, le Conseil Municipal a voté pour l'adoption de la modification des statuts de la Communauté de communes TERRE DE PICARDIE.

Résultat : 12 voix pour, 1 voix contre et aucune abstention.

(contre Madame Vignon-Royez)

- **Divers**
- **Prochaines manifestations**

Monsieur Le Maire a également abordé le calendrier des prochaines manifestations prévues dans la commune, soulignant l'importance de ces événements pour la vie communautaire et intergénérationnelle :

1er mars : Organisation d'une Soirée intergénérationnelle.

31 mars : Chasse aux œufs prévue à 10h au stade.

18 mai : Réderie.

31 mai : Célébration de la Fête des voisins.

13 juillet : Feux d'artifice accompagnés d'une retraite aux flambeaux.

21 septembre : Manifestation à reconfirmer.

31 octobre : Halloween.

8 décembre : Repas des aînés.

14 décembre : Arbre de Noël et distribution des colis aux aînés le matin.

Ces événements, marquant divers moments de l'année, visent à renforcer les liens entre les habitants de toutes générations et à dynamiser la vie locale.

- **Transfert des biens du CCAS**

Le Conseil Municipal a été informé **par Monsieur le Maire** du transfert des biens du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) vers la municipalité. Il a précisé que l'ensemble des documents nécessaires ont été dûment réalisés et signés, officialisant ainsi le transfert de propriété des biens appartenant auparavant au CCAS à la Mairie. Cette opération marque une étape importante et permet désormais à la municipalité de procéder à la mise en vente des deux biens immobiliers discutés lors du dernier conseil.

- **Information sur vente immobilière**

Monsieur le Maire a également communiqué au Conseil Municipal qu'une première estimation de la valeur des biens transférés a déjà été obtenue. Il a précisé que la municipalité attend actuellement un second avis de valeur, cette fois-ci émanant d'un notaire, afin d'assurer une évaluation précise et équilibrée des biens concernés avant leur mise en vente.

- **Femme de ménage**

Un autre point à l'ordre du jour concernait l'embauche d'une femme de ménage pour un poste polyvalent au sein de la municipalité. **Monsieur le Maire** a sollicité l'avis du Conseil Municipal sur le volume horaire hebdomadaire à attribuer à ce poste. **Monsieur Beauvois** a proposé une durée de 8 heures par semaine, soulignant que la personne recrutée serait également formée pour assurer des fonctions au bureau de La Poste.

- **Site internet**

Monsieur le Maire a lancé un appel aux membres du Conseil Municipal concernant le travail de mise à jour du site internet de la municipalité. Monsieur Beauvois s'est proposé pour prendre en charge cette tâche, en collaboration avec la commission de communication. Il a également suggéré la réalisation de photographies récentes des élus et du village pour fournir des supports de communication à jour et pour enrichir le contenu illustratif du site internet. **Monsieur Beauvois** a fait remarquer que le site actuel est devenu obsolète et a évoqué la possibilité de changer de plateforme pour une meilleure performance et accessibilité. En réponse à ces besoins, une nouvelle commission sera temporairement mise en place spécifiquement pour superviser la mise à jour du site.

- France propre

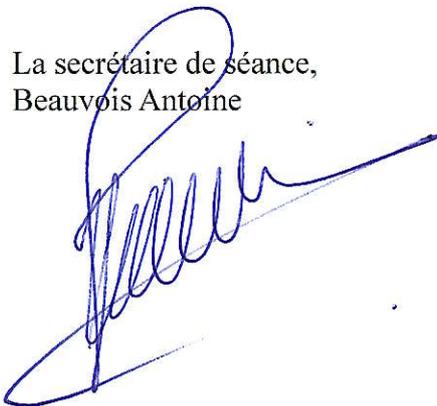
Monsieur le Maire a informé le Conseil Municipal de la programmation de l'opération 'France Propre' sur le territoire de la commune. Cette initiative, visant à promouvoir la propreté et à sensibiliser à la préservation de l'environnement, est prévue pour le 16 mars. Les détails organisationnels et les modalités de participation seront communiqués ultérieurement afin d'encourager une large mobilisation citoyenne.

- Opération de nettoyage des branchages

Monsieur le Maire a également informé le Conseil Municipal que les opérations de nettoyage des tas de branchages ont été réalisées avec succès à la Maladrerie ainsi qu'au stade de football. Ces actions s'inscrivent dans le cadre des efforts continus de la municipalité pour maintenir la propreté et l'ordre dans les espaces publics de la commune.

La séance du Conseil Municipal, présidée par Monsieur le Maire, a été clôturée à 20h35. Tous les points à l'ordre du jour ayant été abordés et délibérés, la réunion s'est terminée sur cette note.

La secrétaire de séance,
Beauvois Antoine



Le Maire
Jean-Michel SAILLY

